

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 31 janvier 2024**

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

MODIFICATION DE  
LA TARIFICATION  
DES STAGES  
VACANCES DU  
CENTRE CULTUREL  
JEAN COCTEAU

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI par Mathias GOLDBERG, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lucie FERRANDON.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

**OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES STAGES VACANCES DU CENTRE CULTUREL JEAN COCTEAU**

**LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération D88/21 du Conseil municipal du 30 juin 2021 fixant les tarifs des services culturels,

### CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la programmation développée au Centre culturel Louise Michel et de la refonte de l'activité hip-hop, des stages sont proposés durant les vacances scolaires aux tarifs de 20,50 € pour une journée et de 41 € pour 2 jours.

Dans l'objectif d'inciter à une participation sur 4 jours plus favorable à une restitution prévue en fin d'année et de permettre aux non-adhérents à l'« accès culture » de découvrir une discipline artistique, il convient de renouveler ces tarifs pour une application à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

**ARTICLE 1 :** Approuve les nouveaux tarifs des stages proposés pendant les vacances scolaires par le Centre Culturel Jean Cocteau fixés comme suit :

	<b>-18 ans Tarif plein</b>	<b>- 18 ans « Accès culture »</b>	<b>Adultes Tarif plein</b>	<b>Adultes « Accès culture »</b>
1 jour	10 €	Gratuit	15 €	5 €
2 jours	15 €		20 €	7 €
3 jours	20 €		25 €	10 €
4 jours	25 €		30 €	12 €

**ARTICLE 2 :** Précise que ces tarifs seront applicables à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Dit que la recette en résultant sera imputée sur le budget de la Ville

**ARTICLE 4 :** Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

  
**Lionel BENHAROUS**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **5 février 2024**

Le secrétaire de Séance

  
**Lucie FERRANDON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240131-D10-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024